



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E181713

VALABLE JUSQU'AU 17/02/2024

ÉDITÉ LE 20/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/11/2011

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 03/09/2020
80 000

Raison sociale : VIP ENERGIE CIEL

18 RUE PIERRE CORNEILLE
69006 LYON 06

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 538 101 973 00062

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 19122490193

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 19122490193

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Téléphone : 09 54 95 60 49

Portable : 07 81 37 19 02

Fax :

Site Internet :

E-mail : jeanlucouzen@gmail.com

Responsabilité légale :
OUZEN JEAN LUC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	30/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	30/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LYON
16 RUE DES BROSSSES
BATIMENT A
1ER ETAGE
69100 VILLEURBANNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.